



Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etat(en)t présent(s) : MULDER Daniel, COLA Bruno, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, CANDELA-NICHIL Annick,

Etat(en)t excusé(s) : AKIL Dalila (pouvoir à ENTZINGER Stéphane)

Etat(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance,

- 1 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 5 juin 2025 (pièce jointe à la présente),
- ONF – Approbation du règlement type d'affouage sur pied (pièce jointe à la présente),
- ONF – Approbation d'une offre d'achat pour bois en bloc et sur pied,
- ONF – Destination des coupes de l'exercice et sécurisation d'un arbre parcelle 5,
- FINANCES – Encaissement d'un chèque de GROUPAMA,
- FINANCES – Encaissement d'un chèque de TOTAL ENERGIES,
- FINANCES – Modifications de crédits,
- SIEP – Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (Eau & Assainissement etc.),
- SIEP – Adhésion de la commune de Mercy-le-Haut à la section eau potable,
- SIEP – Adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section eau potable,
- SIEP – Adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section eau potable,
- SIEP – Adhésion de la commune de Ville-Houdlémont à la section eau potable,
- SIEP – Adhésion de la commune de Mercy-le-Haut à la section assainissement collectif et eau pluviales,
- SIEP – Adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section assainissement collectif,
- SIEP – Adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section assainissement collectif
- SIEP – Adhésion de la commune de Rouvres-en-Woëvre à la section assainissement collectif,

Désignation du secrétaire de séance :

RICHY Georges se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 5 juin 2025

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 2 : ONF – Approbation du règlement type d'affouage sur pied

Le Maire indique que la seule modification apportée à ce règlement est l'ajout d'une indemnité forfaitaire de 90€ en cas de non-respect des prescriptions du règlement d'affouage.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 3 : ONF - Approbation d'une offre d'achat pour bois en bloc et sur pied

La commune a reçu une offre d'achat d'un montant de 250€ concernant les bois dépérisant de la parcelle 9 afin de sécuriser cette lisière.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 4 : ONF – Destination des coupes de l'exercice et sécurisation d'un arbre parcelle 5

Le conseil municipal,

VALIDE la proposition d'état d'assiette proposé par l'ONF et autorise la désignation des parcelles : 10-24-25-25L-26L-27L

FIXE comme suit la destination des coupes pour la saison 2025/2026

Parcelles : 11-16-23

VENTE en bois sur pied

Vente des futaies de la coupe façonnée et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unité de gestion n°11-16-23 Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

Partage sur pied entre les affouagistes.

- **DESIGNE** comme bénéficiaires solvables (3 noms)
MM Angélique POULAYON, Philippe SOBLET, Jean-Claude BOTTEGA

Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier et de la pêche maritime.

- **DECIDE** de répartir l'affouage
 - Par feu
- **FIXE** la taxe d'affouage à 9 €

Vente en bloc et sur pied

Unités de gestion N°24-25-25L-26-27L

Autorise la vente par l'Office Nationale des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

Dans le cadre de cette vente en bloc et sur pied, le Maire déclare avoir obtenu l'autorisation écrite des propriétaires fonciers situés en amont des parcelles N°25-26-27, autorisant expressément à procéder aux opérations d'abattage et de débardage sur leurs propriétés respectives, en vue de l'exploitation des frênes secs localisés en lisière desdites parcelles.

DECIDE de prendre la responsabilité de sécuriser la parcelle 5 et de faire abattre un érable de 75 cm de Ø par un affouagiste

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 5 : FINANCES – Encaissement d'un chèque de GROUPAMA

Le Maire indique que suite à la vente de la camionnette communale « RENAULT Master », l'assurance Groupama rembourse le trop-perçu d'un total de 471,19€.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 6 : FINANCES – Encaissement d'un chèque de TOTAL ENERGIES

Le Maire indique que la société TOTAL ENERGIES rembourse un trop-perçu d'un montant de 2785,77€.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 7 : FINANCES – Modifications de crédits

Suite aux débuts des travaux de rénovation du pont du fossé du blanc pain menant à la Nécropole de Grand Champ, la société réalisant les travaux a fait une demande d'avance. Il convient de faire une modification de crédits afin de pouvoir régler cette avance.

Section d'investissement				
Dépenses				Recettes
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant article
21	2151			-13 000,00
23	238			13 000,00
041	2151			13 000,00
Total des dépenses				13 000,00
Total des recettes				13 000,00

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 8 : SIEP – Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (Eau & Assainissement etc.)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 9 : SIEP – Adhésion de la commune de Mercy-le-Haut à la section eau potable

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 10 : SIEP – Adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section eau potable

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 11 : SIEP – Adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section eau potable

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Point 12 : SIEP – Adhésion de la commune de Ville-Houblémont à la section eau potable

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 13 : SIEP – Adhésion de la commune de Mercy-le-Haut à la section assainissement collectif et eau pluviales

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 14 : SIEP – Adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section assainissement collectif

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 15 : SIEP – Adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section assainissement collectif

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 16 : SIEP – Adhésion de la commune de Rouvres-en-Woevre à la section assainissement collectif

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Informations et questions diverses :

- Concernant la rénovation du pont menant à la Nécropole Nationale de Grand-Champ, suite aux intempéries de ces derniers jours, l'entreprise a suspendu les travaux depuis ce mercredi 24 septembre et reprendra le travail sur le site le lundi 29 septembre. A ce jour, le planning des travaux est respecté ; une réunion de chantier est prévue chaque semaine pour faire le point. Au niveau des espèces protégées répertoriées, le préfet de Meurthe et Moselle a accordé une dérogation à la commune. Au sujet de la subvention DETR, Mme la Sous-préfète nous a

confirmé que s'il y avait retour de financement d'autres communes pour travaux non effectués, Baslieux pourrait en bénéficier ! Courant octobre, on devrait être avisé.

- Concernant les demandes de subvention : Vidéoprotection, la DETR nous a été refusée (30% soit 13177,80€ sur 43926€ HT), celle correspondante au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), sur 10981,50€ sollicités, la commune a obtenu seulement 2000€ ! Enfin, la troisième demande de subvention faite auprès de la Grande Région, nous avions demandé 10981,50€ et on nous a accordé 16981,50€, soit 6000€ de plus. A ce jour, sur 43926€ de travaux, nous avons obtenu 18981,50€ de subventions...reste à notre charge 24000€ ! Etant donné que les travaux doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'il est possible de refaire une demande DETR pour 2026, il serait préférable d'attendre 2026 pour prendre une décision ! Au niveau de la rénovation du city stade, aucun retour à ce jour concernant les demandes de subvention.
- Toujours dans les travaux : les escaliers du cimetière sont terminés, il reste les mauvaises herbes à arracher au Jardin des souvenirs ; le SIEP a entrepris la rénovation de la station d'épuration qui va être modernisée et automatisée ! Une partie du chemin des Rouaux menant à la station d'épuration va être améliorée afin que les camionnettes du SIEP puissent avoir accès à la station sans problème. Des travaux à la charge du SIEP.
- Pour les travaux d'hiver à effectuer par Tanguy et René, Raymond a préparé une pochette dans laquelle peuvent être répertorié tout ce qui est à faire. A ce jour, aux cités : nettoyage des trottoirs avant la chute des feuilles, prévoir l'élagage des marronniers (devis à faire), haie donnant l'accès à la Grande Rue à tailler, etc. Au village : les branches basses du tilleul à élaguer ; les abribus à remettre en peinture, les volets de la mairie ainsi que les portes d'accès aux logements communaux (peinture). Les barrières à proximité de la mairie, barrière qui délimite le petit jardin. Réfection des bancs, etc. Si des élus ont des suggestions, n'hésitez pas à les indiquer.
- Au niveau de la rentrée scolaire, l'école de Morfontaine accueille 110 élèves avec une implantation de poste depuis début septembre. Deux nouveaux élèves de notre commune sont très difficiles à gérer!!! La mairie de Morfontaine a envoyé une lettre recommandée aux grands-parents...
- Suite à une demande d'autorisation de tir de feu d'artifices à l'occasion du mariage de M. FRISINA Franck et BIGEREL Sandrine, cérémonie prévue le 11 octobre 2025, une demande d'autorisation a été faite auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et accordée.

- Au niveau bois, pour info, pour 2024, la vente de bois abattus au bord de route a rapporté 41599,11€ HT (vente des grumes en autre : coupe 26-27 et 29) et 18660€ pour la vente de bois sur pied (bois vendu à l'entreprise FEDEL coupes 31-32 et 43). Les flyers concernant la campagne d'affouage 2026 vont être distribués très prochainement. Prochainement l'entreprise MERCY BOIS va entreprendre les travaux d'abattage sur les parcelles 16 et 23. Dernière nouvelle : encore un acte de malveillance : une centaine de canettes et bouteilles ont été déposées en bordure du chemin de la coupe 26 !
- Au niveau de l'ACCA, Benoit Gonda nous informe que l'ouverture de la chasse à Baslieux est prévue pour le dimanche 12 octobre. Le planning devrait nous parvenir rapidement. Comme chaque année, seul le dimanche devrait être chassé ; s'il y avait une modification au niveau du planning prévu (chasse le samedi ou autre jour), la mairie serait tenue au courant et l'information sera indiquée au panneau d'affichage.
- Comme indiqué dans un dernier flyer : le rallye automobile qui devait avoir lieu le samedi 20 septembre l'après-midi et dimanche 21 septembre au matin a été annulé. Les raisons : un retard au niveau des délais réglementaires pour déposer les dossiers (questions de sécurité et d'autorisations...). Des difficultés financières apparemment: le coût pour organiser un rallye : 80 000€. Pour l'amortir ? Les recettes des buvettes, du sponsoring...mais surtout un plateau conséquent. Les concurrents paient un engagement entre 450 et 500€ et il en faut 80 pour être rentable selon les organisateurs. Or, depuis deux ans, moins de 40 équipages participent à l'épreuve !
- Au niveau des commémorations, un grand merci à toutes celles et ceux (porte-drapeaux- organisation, etc.) qui ont participés à celle du 24 août, du 11 septembre et dernièrement le 22 septembre à Saint Rémy la Calonne pour un hommage rendu à Alain Fournier et 17 de ses hommes.
- Sous un soleil radieux, la brocante du dimanche 7 septembre a connu un franc succès. Cette année, le bénéfice est de 2575,29€, somme qui servira à la rénovation de la toiture de la chapelle. Une entreprise a été contactée pour établir un devis et un échange téléphonique avec Grégoire OTT, architecte au sein des ABF, a eu lieu avec l'entrepreneur pour échanger sur la couverture qui pourrait être mise sur la chapelle.
- Depuis le 1^{er} septembre 2025, la maison Jean Vodaine est louée à usage d'habitation pour un loyer de 720€/mois charges comprises.

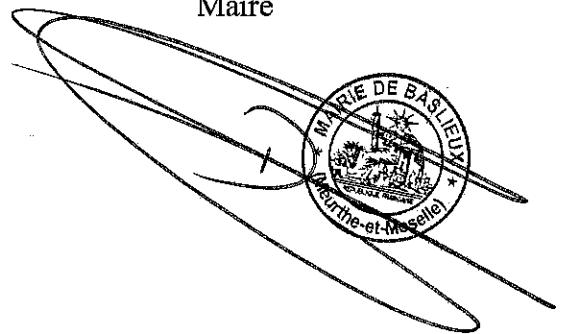
- Manifestations à venir : mercredi 11 novembre : commémoration en l'honneur du 106^{ème} anniversaire de l'armistice de Grande Guerre ; dimanche 16 novembre : théâtre à la salle polyvalente ; dimanche 7 décembre : Saint Nicolas. Dimanche 14 décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente. A l'occasion, les colis des anciens seront distribués. Vendredi 19 décembre : vœux du maire.

La séance est levée à 21h00.

RICHY Georges
Secrétaire de séance



MULDER Daniel
Maire



Mairie de BALSIEUX
(Meurthe-et-Moselle)